



Commune de SEIGNOSSE / Délibération - CM du 9 juin 2023

SEANCE DU 09 JUIN 2023

DEPARTEMENT

Des Landes

Commune

De SEIGNOSSE

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le 9 du mois de juin, à 19 heures, le conseil municipal, dûment convoqué le jeudi 1^{er} juin 2023, s'est réuni, à la salle de l'étage du Pôle Sportif et Culturel Maurice Ravailhe, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre PECASTAINGS.

Nombre de Conseillers

En exercice : 27

Présents : 18

Absents : 9

Procurations : 9

Votants : 27

Mesdames, Carine QUINOT, Valérie CASTAING-TONNEAU, Sophie DIEDERICHS, Brigitte GLIZE, Quitterie HILDELBERT, Bernadette MAYLIE, Maud RIBERA, Sylvie CAILLAUX.

Messieurs, Thomas CHARDIN, Frédéric DARRATS, Alexandre D'INCAU, Marc JOLLY, Franck LAMBERT, Eric LECERF, Eric TOUBOUL, Lionel CAMBLANNE, Jacques VERDIER.

Date d'affichage :

1^{er} juin 2023

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : Ø

Pouvoirs :

Monsieur Pierre VAN DEN BOOGAERDE a donné procuration à Madame Carine QUINOT

Madame Isabelle ETCHEVERRY a donné procuration à Madame Maud RIBERA

Madame Coline COUREAU a donné procuration à Monsieur Thomas CHARDIN

Madame Juliane VILLACAMPA a donné procuration à Monsieur Pierre PECASTAINGS

Madame Martine BACON-CABY a donné procuration à Monsieur Marc JOLLY

Monsieur Jeremie ELAN a donné procuration à Monsieur Alexandre d'INCAU

Monsieur Christophe RAILLARD a donné procuration à Madame Sylvie CAILLAUX

Madame Adeline MOINDROT a donné procuration à Monsieur Jacques VERDIER

Madame Marie-Astrid ALLAIRE a donné procuration à Monsieur Lionel CAMBLANNE

Secrétaire de séance : Valérie CASTAING-TONNEAU

Objet : Elections des 15 délégués titulaires des conseils municipaux et de leurs 5 suppléants appelés à procéder à l'élection des sénateurs le 24 septembre 2023

VU le code électoral, notamment les articles L. 283 à L. 293 ;

VU le décret no 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

**Commune de SEIGNOSSE / Délibération - CM du 9 juin 2023 sur 4**

VU la circulaire IOMA2308397J du 30 mars 2023 du ministre de l'intérieur et des outre-mer, relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants ainsi qu'à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2023-255 fixant le mode de désignation et le nombre de délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants appelés à procéder à l'élection des sénateurs ;

Monsieur le Maire précise à l'assemblée délibérante qu'il convient de procéder à l'élection de quinze délégués titulaires et cinq délégués suppléants, en vue de leur participation aux élections sénatoriales.

Les délégués et leurs suppléants sont élus sans débat au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste paritaire suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage (remplacement du nom d'un ou de plusieurs candidats par celui ou ceux d'un ou de plusieurs candidats), ni vote préférentiel (modification de l'ordre de présentation des candidats sur une liste). La liste peut comprendre un nombre de noms inférieur au nombre de sièges de délégués et de suppléants à pourvoir.

Il est rappelé que pour être délégué ou suppléant, il faut avoir la nationalité française et ne pas être privé de ses droits civiques et politiques par une décision devenue exécutoire.

Monsieur le Maire procède à la mise en place du bureau électoral composé des deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mesdames Maud RIBERA, Sophie DIEDERICHS, Quitterie HILDELBERT, et de Monsieur Thomas CHARDIN. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Monsieur le Maire indique que deux listes ont été déposées :

- La liste « Nouvelle Vague » :

1. PECASTAINGS PIERRE
2. QUINOT CARINE
3. CHARDIN THOMAS
4. CASTAING-TONNEAU VALERIE
5. JOLLY MARC
6. BACON-CABY MARTINE
7. LAMBERT FRANCK
8. RIBERA MAUD
9. D'INCAU ALEXANDRE
10. GLIZE BRIGITTE
11. VAN DEN BOOGAERDE PIERRE
12. VILLACAMPA JULIANE
13. LECERF ERIC
14. MAYLIE BERNADETTE
15. DARRATS FREDERIC
16. HILDELBERT QUITTERIE
17. ELAN Jérémie
18. ETCHEVERRY Isabelle
19. TOUBOUL Eric
20. DIEDERICHS Sophie



Commune de SEIGNOSSE / Délibération - CM du 9 juin 2023 sur 4

- La liste d'Union de la Droite et du Centre :

1. CAMBLANNE Lionel
2. CAILLAUX Sylvie
3. RAILLARD Christophe
4. ALLAIRE Marie-Astrid
5. VERDIER Jacques
6. MOINDROT Adeline

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de votants : 27
- nombre de bulletins : 27
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 26

A obtenu :

- liste « Nouvelle Vague » : 20 voix
- Liste « Union de la droite et du centre » : 6 voix

Répartition des sièges :

Délégués Titulaires :

Calcul du coefficient électoral : $26/15 = 1.73$

Liste Nouvelle Vague : 12 sièges de délégués titulaires

Liste Union de la Droite et du Centre : 3 délégués titulaires

Délégués Suppléant :

Calcul du coefficient électoral : $26/5 = 5.20$

Liste Nouvelle Vague : 4 sièges de délégués suppléants

Liste Union de la Droite et du Centre : 1 délégué suppléant

Monsieur le Maire proclame les résultats suivants :

Sont élus Conseillers délégués titulaires :

1. PECASTAINGS Pierre
2. QUINOT Carine
3. CHARDIN Thomas
4. CASTAING-TONNEAU Valérie
5. JOLLY Marc
6. BACON-CABY Martine
7. LAMBERT Franck
8. RIBERA Maud
9. D'INCAU Alexandre
10. GLIZE Brigitte
11. VAN DEN BOOGAERDE Pierre
12. VILLACAMPA Juliane
13. CAMBLANNE Lionel
14. CAILLAUX Sylvie
15. RAILLARD Christophe



Commune de SEIGNOSSE / Délibération - CM du 9 juin 2023 / 14 sur 4

Sont élus délégués suppléants :

1. LECERF Eric
2. MAYLIE Bernadette
3. DARRATS Frédéric
4. HILDEBERT Quitterie
5. ALLAIRE Marie-Astrid

**FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
Et ont signé au registre les membres présents.**

Le Maire :

- peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission par le représentant de l'Etat dans le département.

Le/la secrétaire de séance

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
Pierre PECASTAINGS**

Pierre PECASTAINGS,
Maire de SEIGNOSSE

